



# Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie<sup>1,2</sup>

série F · Performances au 31 décembre 2018 · Actifs au 30 novembre 2018

## Réduction des frais de gestion<sup>9</sup>

Valeur de l'actif du compte par ménage	Tous les placements admissibles
De 250 000 \$ à 499 999 \$	2,5 points de base
De 500 000 \$ à 999 999 \$	5 points de base
De 1 M\$ à 4,9 M\$	7,5 points de base
De 5 M\$ à 9,9 M\$	10 points de base
10 M\$ et plus	12,5 points de base

## Points saillants du placement

L'équipe estime qu'il est possible de générer des rendements globaux concurrentiels en utilisant une méthode à contre-courant pour repérer les entreprises sous-évaluées et délaissées par les marchés, mais présentant d'intéressantes perspectives à long terme. Dans le cadre de son processus de recherche, elle détermine dans quelle partie de la structure de capital il est le plus avantageux d'investir, des prêts bancaires et des billets de premier rang aux billets subordonnés, aux billets convertibles et aux actions.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site [fondscommunsmanuvie.ca](http://fondscommunsmanuvie.ca)

- <sup>1</sup> Le 28 juin 2013, le Fonds d'occasions de revenu stratégique Manuvie, auparavant un fonds à capital fixe, a été transformé et renommé « Fonds tactique de titres de créance mondiaux Manuvie ». Le 20 avril 2018, du Fonds d'obligations asiatiques à rendement global Manuvie a été fusionné avec le Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie.
- <sup>2</sup> Auparavant, Fonds tactique de titres de créance mondiaux Manuvie
- <sup>3</sup> Toutes catégories et séries confondues. Actifs en date du 31 décembre 2018.
- <sup>4</sup> Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Veuillez consulter votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Pour obtenir plus de renseignements sur la politique d'un fonds en matière de distributions, consultez l'aperçu du fonds et le prospectus.
- <sup>5</sup> Le taux de distribution est calculé en fonction de la moyenne mobile sur 12 mois des distributions versées et de la valeur liquidative moyenne par part en fin de mois. Le taux de distribution ne tient pas compte des distributions de gains en capital de fin d'année. Il ne faut pas confondre le taux de distribution avec le rendement ou le taux de rendement d'un fonds.
- <sup>6</sup> La note relative à la qualité moyenne du crédit peut varier au fil du temps. Le portefeuille comme tel n'a pas été noté par une agence de notation indépendante. Les placements sous-jacents du fonds, à l'exception des éléments d'actif non notés, sont notés par des agences de notation désignées. Les notes varient généralement entre AAA (note la plus élevée) et D (note la plus faible). Aucune note n'est attribuée aux obligations, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie non notés, et ceux-ci ne sont pas inclus dans le calcul de la note relative à la qualité moyenne du crédit. La note relative à la qualité moyenne du crédit ne tient pas nécessairement compte des risques de crédit et de défaillance des placements individuels et de leur incidence potentielle sur l'ensemble d'un portefeuille. Le risque de défaillance augmente lorsque la note d'une obligation diminue. La note relative à la qualité moyenne du crédit fournie ne constitue donc pas une mesure statistique du risque de défaillance du portefeuille, puisqu'une moyenne simple pondérée ne mesure pas le degré de risque accru des obligations de qualité inférieure. La note relative à la qualité moyenne du crédit peut être moins élevée si la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont exclus du calcul. La note relative à la qualité moyenne du crédit est fournie à titre d'information seulement. Les positions en produits dérivés ne sont pas prises en compte dans le calcul de la note relative à la qualité moyenne du crédit.
- <sup>7</sup> Le taux de rendement indiqué ne sert qu'à illustrer les effets de la capitalisation et ne constitue pas une garantie de la valeur future ou du rendement des placements.
- <sup>8</sup> Les titres en portefeuille peuvent changer. Il ne s'agit pas de recommandations d'acheter ou de vendre un titre.
- <sup>9</sup> Les épargnants détenant un placement minimum de 250 000 \$ dans des parts de fonds communs de placement Manuvie, de fonds communs de placement privés Manuvie et de Mandats privés de placement Manuvie (« placements admissibles ») dans un ou plusieurs comptes, selon l'actif total d'un groupe financier, ont droit à une réduction des frais de gestion applicables à ces fonds. Ces réductions sont versées sous forme de distributions aux épargnants (constituées d'abord des revenus nets et des gains en capital réalisés et, ensuite, de remboursements de capital) et sous forme de rabais pour les épargnants réalisant des placements dans les catégories de société Manuvie. Dans les deux cas, les réductions sont automatiquement réinvesties dans des parts ou des actions supplémentaires des séries pertinentes. Le montant du rabais ou de la distribution, selon le cas, est calculé en fonction de la valeur globale de la somme investie dans les placements admissibles, et à partir du premier dollar investi. Par groupe financier, on entend tous les comptes appartenant à un épargnant, à son conjoint ou à tout autre membre de sa famille immédiate qui réside à la même adresse et les comptes d'entreprise pour lesquels l'épargnant et tout autre membre du groupe financier détiennent véritablement plus de 50 % des actions avec droit de vote de la société. Les taux indiqués ne comprennent pas la taxe de vente harmonisée applicable. Un point de base (pb) équivaut à un centième de un pour cent et cette unité mesure la variation de la valeur d'un instrument financier.

**Le Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie a remporté le prix Lipper 2018 dans la catégorie Revenu fixe à rendement élevé qui comprend 48 fonds, pour la période de cinq ans terminée le 31 juillet 2018. Les rendements du fonds pour la période terminée le 30 novembre 2018 s'établissaient à -2,34 % (1 an), 4,46 % (3 ans), 6,00 % (5 ans) et 6,34 % (depuis sa création, le 16 juin 2011). Les notations Lipper Leader correspondantes au fonds pour la même période sont les suivantes : s.o. (1 an), 4 (3 ans) [471 fonds], 5 (5 ans) [315 fonds].** Les prix Lipper, décernés annuellement, font partie des prix d'excellence Thomson Reuters que remet Lipper, Inc. et honorent les fonds qui obtiennent régulièrement d'excellents rendements corrigés du risque par rapport à ceux des fonds comparables. Les prix Lipper sont attribués en fonction du classement Lipper établi selon la constance des rendements, c'est-à-dire le rendement corrigé du risque sur des périodes de 36, 60 et 120 mois. Dans chaque catégorie, les fonds se classant dans la première tranche de 20 % deviennent les fonds Lipper Leaders pour la constance de leurs rendements et se voient attribuer la note 5. La note 4 est attribuée aux fonds faisant partie de la deuxième tranche de 20 %, la note 3 aux fonds compris dans la troisième tranche de 20 %, la note 2 aux fonds formant la quatrième tranche de 20 % et la note 1 aux fonds de la dernière tranche de 20 %. Le fonds Lipper Leader qui se classe premier pour la constance du rendement dans chaque catégorie remporte le prix Lipper. Les notes Lipper Leader changent d'un mois à l'autre. Pour en savoir plus, visitez le site [www.lipperweb.com](http://www.lipperweb.com). Lipper déploie des efforts raisonnables pour assurer l'exactitude et la fiabilité des données figurant aux présentes, mais ne peut en garantir l'exactitude. De Thomson Reuters Lipper Awards, ©2018 Thomson Reuters. Tous droits réservés. Utilisation autorisée et protégée par les lois sur le droit d'auteur des États-Unis. Il est interdit d'imprimer, de reproduire, de redistribuer ou de retransmettre ce contenu sans en avoir obtenu l'autorisation expresse et écrite.

La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ainsi que le prospectus avant d'effectuer un placement. Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux annuels composés dégageés antérieurement par les fonds et tiennent compte des variations de la valeur des titres ou unités ainsi que du réinvestissement de tous les dividendes ou distributions. Ils ne tiennent pas compte des frais de souscription, de rachat, de placement ou d'autres frais ou impôts payables par le porteur de titres, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Le taux de rendement indiqué ne sert qu'à illustrer les effets de la capitalisation et ne constitue pas une garantie de la valeur future ou du rendement des placements. Les Fonds Manuvie sont gérés par Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

Source pour toutes les données : Transmission Media, au 31 décembre 2018.